



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N° 2024-126 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE

SUBVENTION CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) 2024-2025

Considérant qu'un accompagnement à la scolarité a été proposé dans les deux écoles de Clamecy sur l'année scolaire précédente dans le cadre de la compétence scolaire de la commune de Clamecy. La prestation a été réalisée par l'Espace Social des Vaux d'Yonne.

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2024-2025 dans les deux écoles,

Considérant que le budget s'établit à 20 681 €, subventionnable par la CAF, la participation de la commune s'établit à 8 000 €,

Considérant qu'une convention doit être également établie avec l'Espace Social, prestataire, pour l'organisation de cette action,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'opération CLAS pour les écoles de Clamecy et le plan de financement pour l'année 2024-2025
- DECIDE de recourir à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour la réalisation de l'opération CLAS
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Présent les signatures.

Nicolas

